CTSS DG 09 AVRIL 2013

- **Approbation de l'ordre du jour et désignation du secrétaire-adjoint (CFDT Météo)**

- **Approbation des procès-verbaux des séances du 19/11/2012 et du 26/11/2012**

- **Modification d'organisation de la Direction générale : création d'une Direction de la communication**

En introduction, le PDG nous expose qu'il souhaite une Direction de la communication de plein exercice à Météo-France, en regroupant la Com interne et externe (pour une meilleure articulation entre ces deux départements),. Dans ce cadre il nous indique qu'une réunion de présentation à l'ensemble du personnel a eu lieu le 21/03 et que cette présentation n'a pas soulevé de questions particulières ni en séance ni par la suite.
Sont intervenus ensuite Madame Folacci responsable du département COM, future COM/D, et Monsieur Assouline D2C/D pour nous présenter la future organisation en nous assurant d'aucun changement par rapport à l'organisation actuelle, pas de modification fonctionnelle, ni de déplacement géographique.
Nous prenons acte !

Nous posons la question pourquoi présenter pour avis au CTSS DG avant avis CTSS D2C ?
Il n'y a pas de volonté cachée, juste des questions de calendrier et de disponibilité pour réunir les membres de ces instances.

Nous sommes intervenus sur l'écart affiché entre les documents projet d'organisation de la D2C (effectifs 37) et T DIRCOM (ETP 36), plus précisément sur le poste d'OE qui disparait sur le TROED

La réponse de DRH est qu'il y a 1 poste en surnombre par rapport au TROED, mais aucune conséquence sur l'organisation.
Encore une fois, nous nous sommes fait assurer qu'aucune modification de poste ou de mutation forcée serait liée à ce sureffectif.

Nous demandons comment va s'organiser la gestion RH des 37 personnels de la nouvelle direction, notamment pour le département Formation.

Il n'y aura pas de surcharge de travail pour les services RH de la DG avec le transfert de gestion des 23 agents de SG/IG vers la DSI et le transfert de gestion formation des agents de la DCT suite la mutualisation des services administratifs DCT/DP, il nous est précisé qu'il s'agit en réalité de 35 agents car 2 agents (COM Interne) étaient déjà gérés par RH/DG.

A l'issue des débats nous avons demandé une suspension de séance pour nous positionner sur le vote.

VOTE :
1 contre SNM (CGT) 5 abstentions

- **Réorganisation de la Direction de la commande publique, de la logistique et du patrimoine du Secrétariat général**

Conséquence de la fin de la convention de services au profit de DSO, suite à la dernière phase de la délocalisation (achevé fin 2012) et à la montée en puissance des activités Réseaux à partir du site de Toulouse, les objectifs de la réorganisation sont de satisfaire, au travers de cette nouvelle organisation, aux évolutions rendues nécessaires par la montée en charge du soutien logistique d'une part, et de recomposer d'autre part la structure existante en rapprochant certaines compétences et en mutualisant les ressources humaines et matérielles existant dans chacune des deux unités : Unité de VIE et Unité RSE. La montée en charge du soutien logistique est liée à l'activité croissante du CAIT (Centre d'Archivage Intermédiaire de Trappes)

VOTE
1 abstention (SNM CGT) 5 pour

- **Fixation des JRTT fixes 2013-2014 pour les services de la Direction générale sur le site de Saint-Mandé**

Il nous est présenté les dates qui seront soumises à un sondage auprès des agents pour fixer les JRTT fixes 2013/2014

2013	2014
Jeudi 31 octobre 2013 : vacances scolaires + 1er novembre	Vendredi 2 mai : pont du 1er mai + vacances scolaires zones A et B
Mardi 24 décembre 2013 : vacances scolaires + Noël	Vendredi 9 mai : pont du 8 mai + vacances scolaires zone A
Mardi 31 décembre 2013 : vacances scolaires + Nouvel an	Vendredi 30 mai : pont de l'Ascension
	Mardi 15 juillet : vacances scolaires + Fête nationale
	Jeudi 14 août : vacances scolaires + Assomption

- **Suivi des précédents CTSS DG (traité en questions diverses)**

Mutualisation DCT/DP

Nous avons demandé un bilan d'étape sur la mutualisation des fonctions RH, Budget et Marché de la DP et de la DCT pour le prochain CTSS DG, car en plus des difficultés de logistique (plus de 2 mois pour rassembler les concernés dans les même locaux), nous avons été saisis par certains agents qui nous ont fait part de modification de poste, redistribution de certaines tâches entre les agents de la division RH qui n'est toujours pas active, ce qui commence à être pesant. Côté Finance les échos qui nous sont rapportés sont que les secteurs DP/DCT ont été clairement séparés (exécution budgétaire distincte) ce qui est contraire à l'idée même de cette mutualisation.

Le PDG reconnaît que la mise en place de ce rassemblement a mis du temps mais que pour le moment aucune difficulté liée à la mutualisation ne lui était remontée. Il acquiesce à notre demande pour qu'un bilan d'étape soit présenté au prochain CTSS DG avec la participation des responsables DP et DCT.

Nous avons demandé d'attendre la stabilisation de l'existant avant d'ouvrir d'autre mutualisation sur le site de la Météopole.

Fil rouge restauration

Nous revenons sur le dossier restauration sur le site de Saint Mandé et posons la question au Président : Y aura-t-il un appel d'offre qui sera lancé pour le prochain restaurant qui arrivera avec la livraison du bâtiment B ?

Le PDG rappelle que nous sommes, sur le site, liés par une convention en tant qu'invité jusqu'à la livraison du bâtiment B, mais il nous réaffirme que sa position n'a pas changé ; c'est une position juridique et si elle doit se rapporter à une procédure de droit commun, une mise en concurrence sera organisée. Il nous fait part de ses échanges avec l'IGN qui ne partage pas l'analyse de MF et souhaite maintenir le système de restauration actuel, sans pour autant apporter d'éléments le permettant juridiquement.

La CFDT Météo partage la position de l'établissement, nous vous invitons à lire notre CR du CTSS du 05 juin 2012 sur le coût pour les agents avec le système de restauration proposé par l'AUC (plateau forfait, prix par catégorie en fonction de l'indice et opacité du bénéfice de la subvention interministériel revalorisé à 1€20 au 01/01/2013 pour les agents dont l'indice est inférieur à 466)